



MINISTÈRE DES SPORTS

DIRECTION DES SPORTS

Paris, le

16 FEV. 2018

SOUS-DIRECTION DE L'EMPLOI ET DES FORMATIONS

BUREAU DES METIERS, DES DIPLOMES ET DE LA  
REGLEMENTATION / ds.c1

Liste des destinataires in-fine

AFFAIRE SUIVIE PAR  
JOELLE GELLERT  
Téléphone : 01 40 45 97 79  
Joelle.gellert@sports.gouv.fr

**Objet : Groupe technique BP guides de pêche**

**Ref:** - Décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

- Instruction n°08-148JS du 26 novembre 2008 relative aux frais de déplacement à l'initiative de l'administration centrale

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir participer à la réunion citée en objet qui se tiendra les :

**Mardi 6 mars, de 10h à 18h**

et

**Mercredi 7 mars 2018, de 9h à 16h**

**CREPS de POITIERS**

**Château de Boivre**

**86580 VOUNEUIL SOUS BIARD**

**Cette convocation vaut ordre de mission.**

La liste des destinataires jointe détermine à quel régime chaque participant est rattaché pour la prise en charge des frais de déplacement (cf astérisques).

Pour le sous-directeur de  
l'emploi et des formations

La chef du bureau de la coordination,  
de la certification et du service  
public de formation

Liste des destinataires du BP guides de pêche des 6 et 7 mars 2018 :

Jean-Marc	ALLAMAN	DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine*
Robert	BOULOC	Fédération Française des Guides et Moniteurs de Pêche
Aurélien	CURBELIÉ	DRDJSCS Nouvelle-Aquitaine***
Jean-Bernard	DAVID	DRAAF Nouvelle-Aquitaine***
Louis	FONTICELLI	Fédération Nationale de la Pêche en France
Jacques	GOUPIL	Fédération Française des Pêches Sportives
Mickael	LE POURSOT	CFPPA de Caulnes***
Jean-Pierre	MISSERI	Fédération Française des Pêches Sportives
Claude	ROUSTAN	Fédération Nationale de la Pêche en France
Sébastien	TOURNADRE	CFPPA - CFA de Lozère - site de Marvejols***
Franck	VERGER	DRJSCS Bretagne*

\*Je vous invite à faire établir l'ordre de mission correspondant, les frais de déplacement étant à imputer sur les crédits déconcentrés à cet effet (programme 333, moyens mutualisés des administrations déconcentrées).

\*\* Je vous invite à faire établir l'ordre de mission correspondant, les frais de déplacement étant à imputer sur la subvention pour charge de service public.

\*\*\*Les frais de déplacement seront remboursés selon les modalités prévues. Pour les connaître, je vous invite à vous reporter au feuillet joint vous informant de la procédure à suivre.

Je vous remercie de bien vouloir confirmer votre présence ou celle de votre représentant par retour de courriel à : <mailto:joelle.gellert@sports.gouv.fr> ou <mailto:elisabeth.perrotta@sports.gouv.fr>